

2026 2027

Règlement Sportif Régional



**Ligue Régionale d'Escrime
des Hauts-de-France**

Table des matières

INTRODUCTION	2
CATEGORIES ET SURCLASSEMENTS	3
CATEGORIES D'ÂGE	3
SURCLASSEMENTS	4
ORGANISATION ET ENGAGEMENTS	5
AVANT PROPOS	5
NOTES D'ORGANISATION ET RESULTATS	6
ENGAGEMENTS	6
ORGANISATION DE LA JOURNEE	7
MATERIEL	7
LE DIRECTOIRE TECHNIQUE	7
LA GESTION INFORMATIQUE	7
LA COUVERTURE MEDICALE	7
SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION	8
FORMULES DES COMPETITIONS	9
GENERALITES	9
GRILLE DES POINTS	10
CIRCUIT REGIONAL M11 (né en 2016, 2017)	11
CIRCUIT REGIONAL M13 (né en 2014, 2015)	13
CIRCUIT REGIONAL M15 (né en 2012, 2013) Filière Horizon 2036	15
CIRCUIT REGIONAL M17 (né en 2010, 2011)	16
CIRCUIT REGIONAL M20 (né en 2007, 2008, 2009)	18
CIRCUIT REGIONAL SENIOR (né en 2006 et avant)	20
CIRCUIT REGIONAL VETERAN EPEE	22
SABRE LASER	24
ESCRIME ARTISTIQUE	25

INTRODUCTION

Le règlement sportif régional est destiné à renseigner et à accompagner tous les clubs de la région dans l'organisation des manifestations et des animations comptant au classement régional proposées par la Ligue Régionale d'Escrime des Hauts-de-France. (Ligue HDF)

La période de mise en application est portée sur une saison sportive soit pour le présent document de **septembre 2026 à juillet 2027**.

En cas de non indication d'un élément dans ce règlement, il conviendra de suivre ce que le règlement fédéral préconise.

A noter les principaux points relatifs aux sélections du RS FFE (non exhaustif)

ARTICLE 8.2.1. Championnats de France M17/M20

Pour les catégories M17 et M20, pour les épreuves faisant l'objet d'une sélection par la FFE, il n'y aura pas de remplacement en cas de désistement ou de forfait, à l'exception des wilds cards hors délais validées.

ARTICLE 9. ÉQUIPE INTERCLUBS (EIC)

L'EIC se constitue entre deux ou plusieurs clubs d'une même ligue régionale, à partir de la catégorie M17

Attention : Pas d'accès à une division supérieure en Championnats de France seniors

Conditions de constitution :

- Tous les tireur(se)s licencié(e)s des clubs qui constituent l'EIC peuvent en être membre.
- Ces clubs ne pourront en aucun cas engager d'équipe dans les épreuves sous l'égide de la FFE, quel que soit le niveau, dans l'arme et la catégorie concernées avant la saison suivante.
- Un club ne peut s'engager que dans une EIC par arme et catégorie par saison sportive.

Démarche :

- Les clubs souhaitant créer l'EIC remplissent le formulaire de demande et l'adressent à leur ligue régionale pour validation.
- **Les EIC peuvent être créés tout au long de la saison** à condition que les clubs demandeurs n'aient pas engagé d'équipe dans l'arme et la catégorie au préalable.

ARTICLE 12.2 Championnats de France

Pour les championnats de France, **les sélections à l'individuel par le classement national se feront, sur la base de ce dernier, au mardi précédant l'épreuve de 25 jours**, ou à l'issue de la dernière épreuve nationale dans l'arme et la catégorie concernées si celle-ci a lieu moins de 25 jours avant les championnats de France. Ces sélections sont effectuées pour toutes les divisions, même si ces championnats de France ne se déroulent pas au même moment.

Au moment des sélections, les tireur(se)s sélectionnables par le classement national ne disposant pas d'une licence pour la saison en cours, perdent le bénéfice de leur sélection.

ARTICLE 17.3.2 Points acquis à l'occasion des Championnats de France

En M17 et M20 : les **points** acquis lors des championnats de France individuel de la saison précédente sont **retirés** à l'issue de la dernière épreuve nationale de la saison sportive.

En seniors : les **points** des championnats de France de la saison précédente seront **remplacés** par ceux des championnats de France de la saison en cours. Si un(e) tireur(se)s a participé à plusieurs épreuves, le meilleur résultat sera pris en compte

En vétérans : les **points** des championnats de France de la saison précédente seront **remplacés** par ceux des championnats de France de la saison en cours.

ARTICLE 18 Les séries en seniors

Le classement national seniors est divisé en séries. L'appartenance à une série permet, selon les armes :

- de situer son niveau de pratique compétitive dans une hiérarchie nationale,
- d'obtenir l'autorisation de participer aux épreuves nationales,
- de définir un niveau d'entrée lors des épreuves nationale,
- de se qualifier pour un championnat de France Elite N1, N2 ou N3

CATEGORIES ET SURCLASSEMENTS

CATEGORIES D'AGE

		2025-2026	2026-2027	2027-2028
Vétérans (1)	4	1956 et avant	1957 et avant	1958 et avant
	3	1957 à 1966	1958 à 1967	1959 à 1968
	2	1967 à 1976	1968 à 1977	1969 à 1978
	1	1977 à 1986	1978 à 1987	1979 à 1988
	+35	1987 à 1991	1988 à 1992	1989 à 1993
Seniors		2005 et avant	2006 et avant	2007 et avant
M23 CEE (2)		2003 et après	2004 et après	2005 et après
M20	3	2006	2007	2008
	2	2007	2008	2009
	1	2008	2009	2010
M17	2	2009	2010	2011
	1	2010	2011	2012
M15	2	2011	2012	2013
	1	2012	2013	2014
M13	2	2013	2014	2015
	1	2014	2015	2016
M11	2	2015	2016	2017
	1	2016	2017	2018
M9	2	2017	2018	2019
	1	2018	2019	2020
M7	2	2019	2020	2021
	1	2020	2021	2022
M5		2021 et après	2022 et après	2023 et après

SURCLASSEMENTS

Catégories		Années	Surclassement	
			possible	vers
V4		1957 et avant	Non	
V3		1958 à 1967	Non	
V2		1968 à 1977	Non	
V1		1978 à 1987	Non	
35+		1988 à 1992	Non	
Seniors		2006 et avant	Non	
M23		2004 et après	Non	
M20	3	2007	Simple	Senior
	2	2008	Simple	Senior
	1	2009	Simple	Senior
M17	2	2010	Simple / Double	M20 / Senior
	1	2011	Simple / Double	M20 / Senior
M15	2	2012	Simple / Double	M17 / M20
	1	2013	Simple / Double	M17 / M20
M13	2	2014	Simple	M15
	1	2015	Simple	M15
M11	2	2016	Simple	M13
	1	2017	Simple	M13
M9	2	2018	Non	
	1	2019	Non	
M7	2	2020	Non	
	1	2021	Non	
M5		2022 et +	Non	

Les formulaires suivants sont disponibles sur le site internet fédéral :

<https://www.ffescrime.fr/je-suis-en-club/certificats-medicaux-et-surclassements/>

ORGANISATION ET ENGAGEMENTS

AVANT PROPOS

Certes, nos compétitions sont des épreuves sportives où l'enjeu peut être source de nombreuses émotions. Mais elles sont avant tout des épreuves dans lesquelles la courtoisie et la citoyenneté (fairplay, respect de l'adversaire, de l'arbitre, des organisateurs...) doivent y jouer un rôle éducatif considérable.

Tout accompagnateur, qu'il soit enseignant, parent, visiteur, est donc invité à respecter les quelques règles ci-dessous.



En cas de non-respect des règles ci-dessus, les personnes incriminées seront averties (carton jaune) puis sanctionnées en cas de récidives par un carton noir. Il leur sera alors demandé de quitter la salle.

NOTES D'ORGANISATION ET RESULTATS

Les notes d'organisation des compétitions régionales sont transmises par l'organisateur à la Ligue HDF (contact@escrime-hdf.fr) au moins **4 semaines** avant la compétition pour validation.

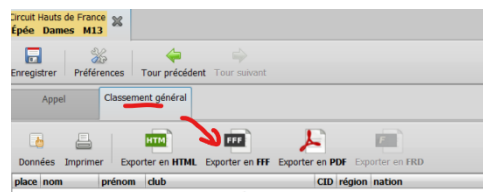
Une fois validées, elles sont mises à disposition sur le site internet régional (<https://www.escrime-hdf.fr/>) et sur l'extranet de la FFE (<https://dirigeant.escrime-ffe.fr/>) rubrique « engagements ».

APRÈS LA COMPÉTITION

1 - Afin d'établir le classement régional retourner par mail dès le lundi à contact@escrime-hdf.fr :

- La feuille d'émargement des arbitres (1 par compétition pour le remboursement)
- Un RIB

• **Les résultats sous format .fff** et les résultats sous format .pdf (INDIVIDUELLE : faire apparaître sur le classement final : NOM & Prénom en entier – club, EQUIPE faire apparaître la composition des équipes)



2- Mise à jour de l'Extranet

- Il vous suffit de vous identifier avec vos codes club, rubrique "engagements", puis "gestion des compétitions". (Attention aux filtres indiqués : " **Tous les statuts**") puis de cliquer sur l'icône stylo pour modifier la compétition.
- Téléverser **l'ensemble des résultats** (.xml, .FFF, et .pdf) sur l'extranet.

❗ Cas de la comptabilisation des épreuves M15 (H2036), M17, M20, Senior et Vétérans dans le classement national

L'organisateur fera parvenir au plus tard le lundi 23h59 suivant la fin de la compétition, le dossier informatique complet de la compétition à l'adresse : contact@escrime-hdf.fr

- △ Les fichiers de résultat (.xml, .FFF, et .pdf).
- △ La composition du directoire technique.
- △ Si nécessaire le rapport carton noir complété.

ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement des tireurs en compétition s'effectue sur l'extranet de la FFE (<https://dirigeant.escrime-ffe.fr/>) rubrique « engagements ».

La date de clôture des inscriptions aux épreuves régionales est fixée **au mercredi 23h59** précédant la compétition.

❗ Inscriptions tardives

Une revalorisation des frais d'engagement pour les **inscriptions tardives** est portée à **3 fois le coût initial**.

❗ Cas de l'absence de tireurs engagés

En cas d'absence non signalées de tireurs engagés, les responsables du club concerné ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement des tireurs absents, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition.

Si tous les tireurs d'un même club engagés sont absents, le droit pour ce club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club organisateur.

ORGANISATION DE LA JOURNEE

Les différentes compétitions se suivent avec assez de décalage de manière à avoir :

- △ Une bonne occupation des pistes
- △ Un temps le plus court possible sur le lieu de compétition

MATERIEL

L'organisation se doit d'avoir :

- △ Un nombre de pistes suffisant (12 au minimum -14 *suggérées à l'épée* - et 15 au minimum aux masters) et aux dimensions conformes à la catégorie, en vigueur pour les compétitions individuelles et par équipes.
- △ Un appareillage en parfait état de marche et aux normes en vigueur.
- △ Un pointage effectué sur 2 tables distinctes permettant des inscriptions fluides.
- △ 2 points d'affichages distinct (numérique ou papier).
- △ Un podium pour protocole avec les panneaux de communication, banderoles, ...

LE DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le Directoire Technique (DT) est, obligatoirement, composé de 3 personnes :

- △ Un représentant de la Ligue HDF (membre du Comité Directeur) ou du club organisateur.
- △ Le référent arbitre.
- △ Le CTS ou un membre de l'ETR.

La liste est annoncée et affichée avant le début de la compétition.

Les membres du Directoire Technique doivent être présents tout au long de la compétition.

LA GESTION INFORMATIQUE

La gestion informatique de la compétition est à la charge de l'organisateur. Les locaux sont isolés de la salle et du plateau.

Seuls Les logiciels Engarde 9, BellePoule V5 ou versions supérieures peuvent être utilisés, en fonction des formules des compétitions.

BellePoule : <http://betton.escrime.free.fr/fencing-tournament-software/fr/telechargement-v5/index.html>

Engarde : <https://engarde-escrime.com>

Les formules annoncées dans le règlement sont à appliquer absolument. Si des changements doivent intervenir, cela ne se fera qu'après avoir pris l'avis du Comité Régional, le vendredi soir au maximum, ou du DT le jour même, si cela ne pouvait être anticipé.

⇒ Lors des organisations de compétitions, il est rappelé d'annoncer et d'afficher : la composition du directoire technique (cf. ci-dessus), la liste des tireurs présents par arme et par catégorie, la formule de chaque épreuve, les poules et tableaux vierges, puis complétés, les classements des différentes étapes.

LA COUVERTURE MEDICALE

La présence d'un médecin est recommandée tout au long de la compétition.

SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION

Catégories	Armes	Lame	Poignée	Individuel en poule	Individuel en TED	Match par équipes	Dimensions de la piste	Matériel
M5	Éveil escrime							
M7-M9	3 armes	0	Droite	3 Touches 2 min	6 Touches 2 x 2' / 1' de pause	« Relais à l'italienne » à 2 ou 3 tireurs en relais de 4 touches	L : 10m l :1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N Gants obligatoires
M11		0 ou 2		4 Touches 2 min	8 Touches 2 x 2' / 1' de pause ou 1' de pause à 4 au sabre	Formule à 2 ou 3 tireurs » Poules puis Tableau - 12 ou 18 Touches (au sabre) - relais de 2 min (F/E)		Le protège-poitrine est obligatoire pour les femmes à partir de la catégorie M11 Les masques du kit « première touche » ne peuvent pas être utilisés
M13	Fleuret Epée	2	Libre	4 Touches 3 min	8 Touches 2 x 3' / 1' de pause	Formule à 2 ou 3 tireurs » Poules puis Tableau – 18 Touches - relais de 3 min	L : 10m l :1,5 à 2m L : 14m au sabre	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N Gants obligatoires
	Sabre	2		5 Touches	10 Touches / 1' de pause à 5	Formule à 2 ou 3 tireurs » Poules puis Tableau - 24 Touches		Le protège-poitrine est obligatoire pour les femmes
M15	Fleuret Epée	4 ou 5		5 Touches 3 min	10 Touches 2 x 3' / 1' de pause	Poules : 12 Touches (3 x 4T) relais de 3 min Tableau : 36 Touches (9 x 4T) relais de 3 min	L : 14 m l : 1.5 à 2 m	Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N Gant 800N (au sabre) Protège poitrine avec mousse (au fleuret)
	Sabre			5 Touches	15 Touches / 1' de pause à 8	Poules : 15 Touches (3 x 5T) Tableau : 45 Touches (9 x 5T)		Bavette conductrice (au fleuret) Masque à double attache
M17 à Seniors	3 armes			5 Touches 3 min	15 touches 3 x 3' / 1' de pause ou 1' de pause à 8 au sabre	45 Touches 9 x 5 Touches relais de 3 min		Tenue 350 N Sous-cuirasse 800 N Gant 800N (au sabre) Bavette conductrice (au fleuret)
Vétérans	3 armes				10 Touches 2x 3min / 1' de pause	45 Touches 9 x 5 Touches relais de 3 min		Protège poitrine avec mousse (au fleuret) Masque à double attache

FORMULES DES COMPETITIONS

GENERALITES

1. Les compétitions ne sont ouvertes qu'aux tireurs possédant une licence valide (FFE ou autres pays)
2. Les compétitions sont autorisées à partir de M9 au niveau départemental et M11 au niveau régional.
3. Les équipes sont constituées de 3 tireurs + 1 remplaçant à toutes les catégories et toutes les armes à partir de la catégorie M15.

Cas des équipes interclubs – circuit équipe région

Il est possible de présenter des équipes interclubs lors des épreuves par équipe M11, M13 et M15, selon les règles ci-dessous :

- △ L'objectif est de faire participer un maximum de tireurs aux épreuves sans en laisser de côté dans les salles.
- △ L'équipe ainsi organisée portera le nom du département d'appartenance.
- △ Il s'agira exclusivement d'arrangements entre les clubs, sans que le comité départemental ne puisse intervenir, que ce soit de nature financière ou organisationnelle.
- △ Les équipes des M11 et M13 pourront être mixte (de genre H/D).
- △ Les équipes M15 ne pourront pas être mixte (de genre H/D).

4. Toutes les formules annoncées dans ce règlement seront appliquées scrupuleusement par les organisateurs. Si une adaptation devait être apportée, elle serait annoncée et affichée.

Cas particulier des épreuves féminines

Si une épreuve comporte moins de 6 participantes, l'organisateur est autorisé automatiquement à appliquer la règle suivante :

Intégrer les filles dans les effectifs masculin afin de réaliser un tour de poule mixte, puis dissocier les filles et les garçons pour faire 2 TED distincts.

Sur Bellepoule : Faire le tour(s) de poule mixte, puis dissocier tableau Fille & Garçon :

- △ Ajouter une scission entre les poules et le tableau.
- △ Le logiciel à la fin du tour de poule, ouvrira une fenêtre où il suffira de cocher les filles.

5. **Au fleuret et à l'épée, les compétitions M11 individuelles seront généralement programmées le samedi. Elles ne doivent en aucun cas finir après 18h. Les organisateurs doivent programmer leur horaire d'appel en conséquence.**

6. En cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves _en cas de force majeur_ et sans possibilité de pourvoir à leur réorganisation, le classement régional final se fera sur les épreuves effectuées.

7. Concernant les compétitions M9 et Loisirs, se référer au cahier des charges et calendriers des Comités Départementaux.

8. Les équipements individuels doivent porter à la fois le marquage « CE » (décret du 5-8-94) et le label F.I.E ou le label F.F.E (autorisé uniquement en France).

9. **ÉQUIPE INTERCLUBS** : L'EIC se constitue entre deux ou plusieurs clubs d'une même ligue régionale, à partir de la catégorie M17. Les clubs souhaitant créer l'EIC remplissent le formulaire de demande et l'adressent à leur ligue régionale pour validation.

Les EIC peuvent être créés tout au long de la saison à condition que les clubs demandeurs n'aient pas engagé d'équipe dans l'arme et la catégorie au préalable

GRILLE DES POINTS

La grille des points utilisée pour les classements sera la même, à toutes les armes et toutes les catégories

PLACE	POINTS (Coef.1)	POINTS (Coef.2)	POINTS (Coef.4)
1	32	64	128
2	26	52	104
3 ou 4	20	40	80
5 à 8	14	28	56
9 à 16	8	16	32
17 à 32	4	8	16
33 à 64	2	4	8
65 à 128	0	2	4

Le classement est déterminé en fonction des points cumulés. En cas d'égalité, on départage aux places cumulées sur les épreuves.

Toutefois, un tireur participant à 2 épreuves passe devant celui n'ayant fait qu'1 épreuve (valoriser la participation aux épreuves)

En cas de nouvelle égalité :

1. le meilleur résultat est retenu ;
2. le meilleur résultat / nb de participant.

RESPECT DU REGLEMENT DES JEUNES (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)**• 3 épreuves individuelles (OPEN) :**

OBJECTIFS : Organiser des épreuves avec davantage de matchs et de brassage de tireurs, amener les tireurs à faire davantage de matchs longs, sans élimination, avant d'arriver en TED, augmenter le nombre de touches que peut faire un tireur. Obtenir un classement plus représentatif.

- **Tour de poule N°1 (match court 4 touches)** sans éliminés de 6 (ou 5) tireurs, composé grâce au classement régional actualisé avec décalage par club,
- **Tour de poule N°2 (match long 8 touches)** sans éliminés de 4 (ou 3 avec 2 vagues) tireurs, composé grâce au classement du tour 1,
- **Tableau Elimination Directe (match long 8 touches)** composé grâce au classement cumulé des tours de poules ; on ne tire pas la 3^{ème} place.

- Droit d'engagement : **12 € en individuel.**

- Épreuves retenues pour le classement régional : Les 3 épreuves individuelles.

- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10 coef.1

- MASTER régional

Sélection : **Les vainqueurs des 3 épreuves** puis les 9 premiers du classement régional-individuel.

Formule : 2 poules de 6 (sans décalage par club) en 4 touches – TED incomplet à 12 en 8 touches.

Droit d'engagement spécifique aux masters : 10 € (Modification votée lors du CoDir du 22 juin 26)

- Arbitrage et Niveau Requis :

En individuel : 1 arbitre à partir de 4 tireurs inscrits. – **2 arbitres à partir de 9. (Modification votée lors du CoDir du 22 juin 26)**

Niveau requis minimum : départemental (formation départementale sur convocation PRA.)

ATTENTION : pour les jours de compétition regroupant plusieurs catégories, les arbitres club doivent être différents pour chaque catégorie

Les arbitres inscrits au PRA ne peuvent pas être les arbitres inscrits sur l'extranet au quota club

❗ Non présentation d'arbitre.s

Une **amende forfaitaire de 200€** sera appliquée aux clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres nécessaires.

M11 – suite équipe

• **2 épreuves par équipe (OPEN) – 2 ou 3 tireurs – Sans remplaçants :**

OBJECTIFS : Amener tous les tireurs intéressés en compétition. Supprimer les remplaçants. Rendre les équipes autonomes.

- **CLASSEMENT :** Le classement des équipes de l'épreuve 1 se fait par un décalage par club. Le classement des équipes de l'épreuve 2 se fait en fonction du classement de l'épreuve 1.
- **FORMULE en relais :** 1 tour de poule de 4 à 5 équipes puis Tableau d'éliminations directes.
 - **Un tableau B d'animation** est proposé aux perdants du 1^{er} tour.
 - Le classement final ne tiendra néanmoins pas compte des résultats du tableau B.
 - S'il y a 9 ou 17 équipes le tableau B d'animations est proposé aux perdants à l'issue du 2nd tour.

Rencontre d'une équipe de 3 contre une autre équipe de 3 :

Rencontre classique (A contre D, B contre E, C contre F) en 12 touches au fleuret et à l'épée (3 relais de 4 touches en 3x2'), et 18 touches au sabre (3 relais de 6 touches).

Rencontre d'une équipe de 2 contre une autre équipe de 2 :

Rencontre classique (A contre C, B contre D), en 12 touches au fleuret et à l'épée (2 relais de 6 touches en 2x3'), et 18 touches au sabre (2 relais de 9 touches)

SPECIFICITE rencontre équipe de 2 contre équipe de 3.

Le changement de tireur se fait comme suit :

FLEURET / EPEE – 12 Touches (Poule / Tableau) – 3 x 2 minutes avec une pause à 1' sur la seconde période (P2).

Période 1 (P1)				Période 2 (P2)				Période 3 (P3)			
Tireur A				Tireur B				Tireur C			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Tireur D				Tireur E							

Arrêt du match à 4 touches ou à 2' de la P1 pour changement tireur A => Tireurs B (Tireur D reste)

Arrêt du match à 6 touches ou à 1' de la P2 pour changement tireur D => Tireurs E (Tireur B Reste)

Arrêt du match à 8 touches ou à 2' de la P2 pour changement tireur B => Tireurs C (Tireur E reste)

AU SABRE – 18 Touches (Poule / Tableau)

Période 1 (P1)						Période 2 (P2)						Période 3 (P3)					
Tireur A						Tireur B						Tireur C					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Tireur D						Tireur E											

Arrêt du match à 6 touches pour changement tireur A => Tireurs B (Tireur D reste)

Arrêt du match à 9 touches pour changement tireur D => Tireurs E (Tireur B Reste)

Arrêt du match à 12 touches pour changement tireur B => Tireurs C (Tireur E reste)

Possibilité de faire des équipes mixtes de tireurs d'un même club.

Possibilité de faire des équipes interclub selon les conditions fixées page 9.

- Droit d'engagement : **24 € pour l'équipe de 2 et 36 € pour l'équipe de 3.**
- Épreuves retenues pour le classement régional : Les 2 épreuves par équipes.
- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10 coef.1
- Arbitrage et Niveau Requis :
Par équipe : 1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.
Niveau requis minimum : départemental (formation départementale sur convocation PRA)

ATTENTION : pour les jours de compétition regroupant plusieurs catégories, les arbitres club doivent être différents pour chaque catégorie

Les arbitres inscrits au PRA ne peuvent pas être les arbitres inscrits sur l'extranet au quota club

CIRCUIT REGIONAL M13 (né en 2014, 2015)

Simple surclassement autorisé pour les M11

RESPECT DU REGLEMENT DES JEUNES (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

- **3 épreuves individuelles (OPEN) :**

- **Tour de poule N°1 (match court)** sans éliminés de 6 (ou 5) tireurs, composé grâce au classement régional actualisé avec décalage par club,
- **Tableau Elimination Directe (match long)** composé grâce à l'indice du tour de poule ; on ne tire pas la 3^{ème} place.

- Droit d'engagement : **12 € en individuel.**

- Épreuves retenues pour le classement régional : Les 3 épreuves individuelles.

- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10 coef.1

- MASTER régional

Sélection : **Les vainqueurs des 3 épreuves** puis les 9 premiers du classement régional individuel.

Formule : 2 poules de 6 (sans décalage par club) en 4 touches (5 touches au sabre) – TED incomplet à 12 en 8 touches (10 touches au sabre)

Droit d'engagement spécifique aux masters : 10 €. (Modification votée lors du CoDir du 22 juin 26)

- Arbitrage et Niveau Requis :

En individuel : 1 arbitre à partir de 4 tireurs inscrits. – **2 arbitres à partir de 9.** (Modification votée lors du CoDir du 22 juin 26)

Niveau requis minimum : départemental (formation départementale sur convocation PRA.)

ATTENTION : pour les jours de compétition regroupant plusieurs catégories, les arbitres club doivent être différents pour chaque catégorie

Les arbitres inscrits au PRA ne peuvent pas être les arbitres inscrits sur l'extranet au quota club

i Non présentation d'arbitre.s

Une **amende forfaitaire de 200€** sera appliquée aux clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres nécessaires.

M13 – suite équipe

- **2 épreuves par équipe (OPEN) – 2 ou 3 tireurs – sans remplaçants :**

OBJECTIFS : Amener tous les tireurs intéressés en compétition. Supprimer les remplaçants. Rendre les équipes autonomes.

- CLASSEMENT : Le classement des équipes de l'épreuve 1 se fait par un décalage par club. Le classement des équipes de l'épreuve 2 se fait en fonction du classement de l'épreuve 1.
- FORMULE en relais : 1 tour de poule de 4 à 5 équipes puis Tableau d'éliminations directes.
 - Un tableau B d'animation est proposé aux perdants du 1^{er} tour.
 - Le classement final ne tiendra néanmoins pas compte des résultats du tableau B.
 - S'il y a 9 ou 17 équipes le tableau B d'animations est proposé aux perdants à l'issue du 2nd tour.

Rencontre d'une équipe de 3 contre une autre équipe de 3 :

Rencontre classique (A contre D, B contre E, C contre F) en 18 touches au fleuret et à l'épée (3 relais de 6 touches en 3x3'), et 24 touches au sabre (3 relais de 8 touches).

Rencontre d'une équipe de 2 contre une autre équipe de 2 :

Rencontre classique (A contre C, B contre D), en 18 touches au fleuret et à l'épée (2 relais de 9 touches en 2x4'30), et 24 touches au sabre (2 relais de 12 touches)

SPECIFICITE rencontre équipe de 2 contre équipe de 3.

Le changement de tireur se fait comme suit :

FLEURET / EPEE – 18 Touches (Poule / Tableau) – 3 x 3 minutes avec une pause à 1'30 sur la seconde période (P2).

Période 1 (P1)						Période 2 (P2)						Période 3 (P3)					
Tireur A						Tireur B						Tireur C					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Tireur D						Tireur E											

Arrêt du match à 6 touches ou à 3' de la P1 pour changement tireur A => Tireurs B (Tireur D reste)

Arrêt du match à 9 touches ou à 1'30 de la P2 pour changement tireur D => Tireurs E (Tireur B Reste)

Arrêt du match à 12 touches ou à 3' de la P2 pour changement tireur B => Tireurs C (Tireur E reste)

AU SABRE – 24 Touches (Poule / Tableau)

Période 1 (P1)								Période 2 (P2)								Période 3 (P3)							
Tireur A								Tireur B								Tireur C							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Tireur D								Tireur E															

Arrêt du match à 8 touches pour changement tireur A => Tireurs B (Tireur D reste)

Arrêt du match à 12 touches pour changement tireur D => Tireurs E (Tireur B Reste)

Arrêt du match à 16 touches pour changement tireur B => Tireurs C (Tireur E reste)

Possibilité de faire des équipes mixtes de tireurs d'un même club.

Possibilité de faire des équipes interclub selon les conditions fixées page 9.

- Droit d'engagement : 24 € pour l'équipe de 2 et 36 € pour l'équipe de 3.
- Épreuves retenues pour le classement régional : Les 2 épreuves par équipe.
- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10 coef.1
- Arbitrage et Niveau Requis :
Par équipe : 1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.
Niveau requis minimum : départemental (formation départementale sur convocation PRA)

ATTENTION : pour les jours de compétition regroupant plusieurs catégories, les arbitres club doivent être différents pour chaque catégorie

Les arbitres inscrits au PRA ne peuvent pas être les arbitres inscrits sur l'extranet au quotas club.

- **4 épreuves individuelles dont 1 épreuve H2036 non OPEN:**
- **Tour de poule N°1 (match court)** sans éliminés de 7 (ou 6) tireurs, composé grâce au classement régional actualisé avec décalage par club,
- **Tableau Elimination Directe (match long)** composé grâce à l'indice du tour de poule ; on ne tire pas la 3^{ème} place.
- **1 Championnat Régional par équipe (NON OPEN) :** Le classement des équipes se fait par l'addition des numéros de série des tireurs du classement régional actualisé (pour les "non-classés" = 9999). 1 tour de poule de 4 à 5 équipes en 12 touches (3 x 4T) ou 15 touches (3 x 5T) au sabre puis Tableau d'éliminations directes en 36 Touches (ou 45 T au sabre) avec matchs de classement.
Possibilité de faire des équipes interclub selon les conditions fixées page 9.

RESPECT DU REGLEMENT MATERIEL (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

- **Droit d'engagement : 15 € en individuel – 40 € en équipe**
Cas particulier Filière H2036 1/8 et ¼ : **20 € dont 10 € sont reversés à la FFE (Cf Règlement Financier FFE)**
 - **Épreuves retenues pour le classement régional :** Les 4 épreuves individuelles du circuit régional HDF dont l'épreuve HdF 1/8 de Finale H2036 (coef. 1) + ¼ de Finale H2036 (coef. 2) + ½ Finale H2036 (coef. 4).
 - **Grille de points utilisée pour le classement régional :** Se reporter à la page 10
 - **MASTER régional :**
Sélection : **Les vainqueurs des 4 épreuves** puis les 8 premiers du classement régional-individuel.
Droit d'engagement spécifique aux masters : 10 €. (Modification votée lors du CoDir du 22 juin 26)
- Formule : 2 poules de 6 (sans décalage par club) en 5 touches – TED incomplet à 12 en 10 touches (15 touches au sabre)
- **Arbitrage et Niveau Requis :**
En individuel : 1 arbitre à partir de 4 tireurs inscrits. – **2 arbitres à partir de 9.** (Modification votée lors du CoDir du 22 juin 26)
Par équipe : **1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.**
Niveau requis minimum : départemental (formation régionale sur convocation PRA)

ATTENTION : pour les jours de compétition regroupant plusieurs catégories, les arbitres club doivent être différents pour chaque catégorie

Les arbitres inscrits au PRA ne peuvent pas être les arbitres inscrits sur l'extranet au quota club

i Non présentation d'arbitre.s

Une **amende forfaitaire de 200€** sera appliquée aux clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres nécessaires.

SELECTION FILIERE H2036

Les épreuves individuelles de la filière Horizon H2036 sont accessibles aux tireur(se)s licencié(e)s auprès de la ligue Hauts-de-France.

Sélection Filière H2036:

- 1/8 de Finale : épreuves sans quotas.
- ¼ de Finale : épreuves sans quotas, sauf au sabre homme (Cf : page 3 du RS FFE Sabre)
- ½ Finale : épreuve soumise à quotas (connues après l'épreuve de 1/8 de Finale), sauf au sabre dame

Le classement Régional, regroupant l'ensemble des épreuves servira aux sélections.

Sélection FÊTE DES JEUNES :

- Les qualifications individuelles à la fête des jeunes, *hormis les 40 premiers du classement national M15 pris au quota FFE*, se feront en fonction du **classement régional**.
- Les compositions d'équipes, représentant la Ligue HDF, se feront au **choix de la commission** composée du CTS **ou son représentant**, et de chacun des Capitaines d'Equipes de l'arme.

CIRCUIT REGIONAL M17 (né en 2010, 2011)

Simple surclassement autorisé pour les M15

- **Formules aux 6 armes (OPEN) - 3 épreuves :**

- **Tour de poule N°1 (match court)** sans éliminés de 7 (ou 6) tireurs, composé grâce au classement national actualisé avec décalage par club,
- **Tableau Elimination Directe (match long)** composé grâce à l'indice du tour de poule ; on ne tire pas la 3^{ème} place.

- **Championnat Régional par équipe (NON OPEN) – 1 épreuve :** Le classement des équipes se fait par l'addition des numéros de série des tireurs par le classement national (pour les "non-classés" = 9999), avec décalage par club au premier tour. Tableau d'éliminations directes en 45 Touches (relais à l'italienne), **toutes les places sont tirées**

RESPECT DU REGLEMENT MATERIEL (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

- Droit d'engagement : **15 € en individuel – 40 € en équipe**
- Épreuves retenues pour le classement régional individuel :
- **EPEE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
- **FLEURET** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
- **SABRE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10
- Pas de MASTERS
- Arbitrage et Niveau Requis :
En individuel : 1 arbitre à partir de 4 tireurs inscrits. – **2 arbitres à partir de 9.** (Modification votée lors du CoDir du 22 juin 26)
Par équipe : **1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.**

Niveau requis minimum : départemental de sa catégorie d'âge au maximum

ATTENTION : pour les jours de compétition regroupant plusieurs catégories, les arbitres club doivent être différents pour chaque catégorie

Les arbitres inscrits au PRA ne peuvent pas être les arbitres inscrits sur l'extranet au quota club

❗ Non présentation d'arbitre.s

Une **amende forfaitaire de 200€** sera appliquée aux clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres nécessaires.

- MODE DE SÉLECTION pour les **quotas régionaux** des Championnats de France individuelle : Ouverts aux licenciés F.F.E sélectionnables en équipe de France.

EPEE HOMME N3, FLEURET HOMME N3 : jusqu'à 84 tireurs

64 places réparties par quota régional + 20 quotas (1 place par région / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 57 à 96 du classement national actualisé à la date des sélections

EPEE DAME N2, FLEURET DAME N2 : jusqu'à 64 tireuses

44 places réparties par quota régional + 20 quotas (1 place par région / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 29 à 64 du classement national actualisé à la date des sélections

SABRE HOMME ET DAME N2 :

Sans quotas, mais obligation d'avoir participé à **au moins une épreuve nationale**

Règle de répartition Ligue Régionale HdF	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
60% sélectionnés via le classement national	0	1	1	2	2	3	4	4	5	5	6	7	7	8	8	9
Le 1 ^{er} régional (puis en descendant au suivant si déjà sélectionné via FFE)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
40% sélectionnés via le classement régional	0	0	1	1	2	2	2	3	3	4	4	4	5	5	6	6

- MODE DE SÉLECTION pour les **quotas régionaux** des Championnats de France par équipe.

Si un tireur participe à la sélection (*titulaire ou remplaçant*) d'une équipe au championnat de France via l'épreuve nationale et qu'il est également engagé dans une équipe lors du championnat régional, alors cette équipe ne sera pas sélectionnable au titre du quota régional, quel que soit son classement au championnat régional.

EPEE N3 La composition des équipes pourra être différente de celle de l'épreuve nationale. Toutefois, un tireur, titulaire ou remplaçant d'une équipe qualifiée pour les championnats de France N1/N2, ne pourra pas être engagé en N3.

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la 1/2 finale des championnats de France par équipes,
- 9 équipes qualifiées par quotas régionaux + (1 place par région / 3 en Île-de-France), attribuée(s) via les Championnats régionaux HdF par équipe**

FLEURET N1/N2/N3 : 40 équipes

- 21 places réparties par quota régional + 19 quotas (1 place par région / 3 en Île-de-France) attribuée(s) via les Championnats régionaux HdF par équipe.**

SABRE N3

- Les équipes classées de 9 à 12 de la 1/2 finale des championnats de France par équipes,
- Sans quotas, sous réserve de participation aux **Championnats régionaux HdF par équipe**

ARTICLE 9. ÉQUIPE INTERCLUBS (EIC) du RS FFE

Les clubs souhaitant créer l'EIC remplissent le formulaire de demande et l'adressent à leur ligue régionale pour validation.

Les EIC peuvent être créés tout au long de la saison à condition que les clubs demandeurs n'aient pas engagé d'équipe dans l'arme et la catégorie au préalable

CIRCUIT REGIONAL M20 (né en 2007, 2008, 2009)

Simple surclassement autorisé pour les M17

Double surclassement autorisé pour les M15 avec [CM double surclassement](#)

- **Formules aux 6 armes (OPEN) - 3 épreuves :**

- **Tour de poule N°1 (match court)** sans éliminés de 7 (ou 6) tireurs, composé grâce au classement national actualisé avec décalage par club,
- **Tableau Elimination Directe (match long)** composé grâce à l'indice du tour de poule ; on ne tire pas la 3^{ème} place.
- **Championnat Régional par équipe (NON OPEN) – 1 épreuve** : Le classement des équipes se fait par l'addition des numéros de série des tireurs par le classement national (pour les "non-classés" = 9999), avec décalage par club au premier tour. Tableau d'éliminations directes en 45 Touches (relais à l'italienne), toutes les places sont tirées

RESPECT DU REGLEMENT MATERIEL (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

- Droit d'engagement : **15 € en individuel – 40 € en équipe**
- Épreuves retenues pour le classement régional individuel :
- **EPEE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
- **FLEURET** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional
- **SABRE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF
- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10
- Pas de MASTERS
- Arbitrage et Niveau Requis :
En individuel : 1 arbitre à partir de 4 tireurs inscrits. – **2 arbitres à partir de 9.** (Modification votée lors du CoDir du 22 juin 26)
Par équipe : **1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.**

Niveau requis minimum : départemental de sa catégorie d'âge au maximum

ATTENTION : pour les jours de compétition regroupant plusieurs catégories, les arbitres club doivent être différents pour chaque catégorie

Les arbitres inscrits au PRA ne peuvent pas être les arbitres inscrits sur l'extranet au quota club

❗ Non présentation d'arbitre.s

Une **amende forfaitaire de 200€** sera appliquée aux clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres nécessaires.

- MODE DE SÉLECTION pour les **quotas régionaux** des Championnats de France individuelle: Ouverts aux licenciés F.F.E sélectionnables en équipe de France.

EPEE HOMME N3, FLEURET HOMME N3 : jusqu'à 84 tireurs

64 places réparties par quota régional + 20 quotas (1 place par région / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 57 à 96 du classement national actualisé à la date des sélections

EPEE DAME N2, FLEURET DAME N2 : jusqu'à 64 tireuses

44 places réparties par quota régional + 20 quotas (1 place par région / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 29 à 64 du classement national actualisé à la date des sélections

SABRE HOMME ET DAME N2 :

Sans quotas, mais obligation d'avoir participé à **au moins une épreuve nationale**

Règle de répartition Ligue Régionale HdF	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
60% sélectionnés via le classement national	0	1	1	2	2	3	4	4	5	5	6	7	7	8	8	9
Le 1 ^{er} régional (puis en descendant au suivant si déjà sélectionné via FFE)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
40% sélectionnés via le classement régional	0	0	1	1	2	2	2	3	3	4	4	4	5	5	6	6

- MODE DE SÉLECTION pour les **quotas régionaux** des Championnats de France par équipe.

Si un tireur participe à la sélection (*titulaire ou remplaçant*) d'une équipe au championnat de France via l'épreuve nationale et qu'il est également engagé dans une équipe lors du championnat régional, alors cette équipe ne sera pas sélectionnable au titre du quota régional, quel que soit son classement au championnat régional.

EPEE N3 La composition des équipes pourra être différente de celle de l'épreuve nationale. Toutefois, un tireur, titulaire ou remplaçant d'une équipe qualifiée pour les championnats de France N1/N2, ne pourra pas être engagé en N3.

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la 1/2 finale des championnats de France par équipes,
- 9 équipes qualifiées par quotas régionaux + (1 place par région / 3 en Île-de-France), attribuée(s) via les Championnats régionaux HdF par équipe**

FLEURET N1/N2/N3 : 40 équipes

- 21 places réparties par quota régional + 19 quotas (1 place par région / 3 en Île-de-France) attribuée(s) via les Championnats régionaux HdF par équipe.**

SABRE N3

- Les équipes classées de 9 à 12 de la 1/2 finale des championnats de France par équipes,
- Sans quotas, sous réserve de participation aux **Championnats régionaux HdF par équipe**

ARTICLE 9. ÉQUIPE INTERCLUBS (EIC) du RS FFE

Les clubs souhaitant créer l'EIC remplissent le formulaire de demande et l'adressent à leur ligue régionale pour validation.

Les EIC peuvent être créés tout au long de la saison à condition que les clubs demandeurs n'aient pas engagé d'équipe dans l'arme et la catégorie au préalable.

CIRCUIT REGIONAL SENIOR (né en 2006 et avant)

Simple surclassement autorisé pour les M20

Double surclassement autorisé pour les M17 avec [CM double surclassement](#)

- **Formules aux 6 armes (OPEN) - 3 épreuves :**

- **Tour de poule N°1 (match court)** sans éliminés de 7 (ou 6) tireurs, composé grâce au classement national actualisé avec décalage par club,

- **Tableau Elimination Directe (match long)** composé grâce à l'indice du tour de poule ; on ne tire pas la 3^{ème} place.

- **Championnat Régional par équipe (NON OPEN) – 1 épreuve** : Le classement des équipes se fait par l'addition des numéros de série des tireurs par le classement national (pour les "non-classés" = 9999), avec décalage par club au premier tour. Tableau d'éliminations directes en 45 Touches (relais à l'italienne), toutes les places sont tirées

RESPECT DU REGLEMENT MATERIEL (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

- Droit d'engagement : **12 € en individuel – 40 € en équipe**

EPEE : La ligue se réserve la possibilité d'expérimenter l'épreuve 3 à l'épée avec de l'arbitrage. Le montant de l'engagement sur cette épreuve reste à définir.

- Épreuves retenues pour le classement régional individuel :

- **EPEE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF

- **FLEURET** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF

- **SABRE** : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF

- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10

- Pas de MASTERS

- Arbitrage et Niveau Requis :

En individuel : **auto arbitrage**, avec obligation d'arbitrer le match suivant après élimination

En participant à la compétition, les tireurs s'engagent à arbitrer de manière impartiale les assauts en fonction des besoins de l'organisateur.

Par équipe : **1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.**

Niveau requis minimum : départemental de sa catégorie d'âge au maximum

- Sélection individuelle aux Championnats de France :
Ouverts aux licenciés F.F.E sélectionnables en équipe de France

MODE DE SÉLECTION pour les **quotas régionaux**

EPEE HOMME N3 – jusqu'à 128 tireurs :

- Les tireurs sélectionnables en équipe de France classés en 3ème série (entre 57 à 88),
- **76 places réparties par quota régional** + **20** quotas (**1 place par région** / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 89 à 184 (**4ème série**) du classement national actualisé à la date des sélections)

EPEE DAME N3 – jusqu'à 96 tireuses :

- Les tireuses sélectionnables en équipe de France classés en 3ème série (entre 57 à 88),
- **44 places réparties par quota régional** + **20** quotas (**1 place par région** / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 89 à 184 (**4ème série**) du classement national actualisé à la date des sélections)

FLEURET HOMME N3 – jusqu'à 112 tireurs :

- Les tireurs sélectionnables en équipe de France classés en 3ème série (entre 57 à 88),
- **60 places réparties par quota régional** + **20** quotas (**1 place par région** / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 89 à 184 (**4ème série**) du classement national actualisé à la date des sélections)

FLEURET DAME N3 - SABRE HOMME N3 – jusqu'à 64 tireur.se.s :

- Les tireur.se.s sélectionnables en équipe de France classés en 3ème série (entre 57 à 88),
- **12 places réparties par quota régional** + **20** quotas (**1 place par région** / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 89 à 184 (**4ème série**) du classement national actualisé à la date des sélections)

SABRE DAME N2 – jusqu'à 60 tireuses :

- Les tireuses sélectionnables en équipe de France classées en 2ème série (entre 29 à 56),
- **8 places réparties par quota régional** + **20** quotas (**1 place par région** / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 57 à 88 (**3ème série**) du classement national actualisé à la date des sélections)

Règle de répartition Ligue Régionale HdF	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
60% sélectionnés via le classement national	0	1	1	2	2	3	4	4	5	5	6	7	7	8	8	9
Le 1 ^{er} régional (puis en descendant au suivant si déjà sélectionné via FFE)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
40% sélectionnés via le classement régional	0	0	1	1	2	2	2	3	3	4	4	4	5	5	6	6

- Sélection aux Championnats de France par équipe :

Les tireur(se)s ayant participé aux épreuves de N1 ou N2 ne pourront pas être engagé(e)s sur les épreuves régionales servant à attribuer les quotas régionaux pour les championnats de France N3. Cf RS FFE Article 16.2

MODE DE SÉLECTION pour les **quotas régionaux**

- **EPEE HOMME ET DAME N3 - FLEURET HOMME N3 : 13 équipes qualifiées par quotas régionaux + (1 équipe par région / 3 pour l'Île de France), attribuée(s) via les Championnats régionaux HdF par équipe**
- **FLEURET DAME N2** : sans quotas, sous réserve de participation aux **Championnats régionaux HdF par équipe**
- **SABRE HOMME N3 - SABRE DAME N2** : sans quotas, sous réserve de participation aux **Championnats régionaux HdF par équipe**

ARTICLE 9. ÉQUIPE INTERCLUBS (EIC) du RS FFE

Les clubs souhaitant créer l'EIC remplissent le formulaire de demande et l'adressent à leur ligue régionale pour validation.

Les EIC peuvent être créés tout au long de la saison à condition que les clubs demandeurs n'aient pas engagé d'équipe dans l'arme et la catégorie au préalable.

Attention : Pas d'accès à une division supérieure en Championnats de France seniors

CIRCUIT REGIONAL VETERAN EPEE

(V1 né entre le 1^{er} Janv. 1978 et le 31 Déc. 1987)
(V2 né entre le 1^{er} Janv. 1968 et le 31 Déc. 1977) - Catégorie A FIE
(V3 né entre le 1^{er} Janv. 1958 et le 31 Déc. 1967) - Catégorie B FIE
(V4 né en 1957 et avant) - Catégorie C FIE

- **3 épreuves individuelles (OPEN) :**

Epee Dame : Les catégories V1, V2, V3 et V4 sont mélangées pour le tour de poules, puis Tableau d'élimination directe par catégorie.

Epee Homme : Les catégories V1 et V2 tirent séparément.
Les catégories V3 et V4 sont mélangées pour le tour de poules, puis Tableau d'élimination directe par catégorie.

Exemple de scission Epee Homme sur Bellepoule: Faire le tour(s) de poule « V3/V4 », puis dissocier les V3 / V4 :

△ Ajouter 1 scission entre les poules et le tableau V3 et V4

- **Tour de poule N°1 (match court)** sans éliminés de 7 (ou 6) tireurs, composé grâce au classement national actualisé avec décalage par club, - **EPEE DAME** : 1 touche de handicap (début à – 1) en cas de différence de 2 ou 3 catégories entre tireuses (V4 contre V1 ou V2, V3 contre V1).
- **Tableau Elimination Directe (match long)** composé grâce à l'indice du tour de poule ; on ne tire pas la 3^{ème} place.

○ **Championnat Régional par équipe (NON OPEN):** Le classement des équipes se fait par l'addition des numéros de série des tireurs par le classement national (pour les "non-classés" = 9999), avec décalage par club au premier tour. Décalage par club - Tableau d'éliminations directes en 45 Touches (relais à l'italienne), toutes les places sont tirées. **ATTENTION NOUVELLE REGLE « VETERAN » et « GRAND VETERAN » EN VIGUEUR.** (Cf article 14.4 du RS FFE)

RESPECT DU REGLEMENT MATERIEL (SYNTHESE DES REGLES DE COMPETITION)

- Droit d'engagement : **12 € en individuel – 40 € en équipe**

- Épreuves retenues pour le classement régional individuel :

EPEE : Les 3 épreuves individuelles du circuit régional HdF

- Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10

- Pas de MASTERS

- Arbitrage et Niveau Requis :

En individuel : **auto arbitrage, avec obligation d'arbitrer le match suivant après élimination**

En participant à la compétition, les tireurs s'engagent à arbitrer de manière impartiale les assauts en fonction des besoins de l'organisateur.

Par équipe : **1 arbitre pour une équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.**

Niveau requis minimum : départemental de sa catégorie d'âge au maximum

Au FLEURET et au SABRE, les effectifs ne sont pas suffisants pour garantir une opposition convenable sur un circuit régional composée de 3 épreuves. **Il n'y a donc pas d'épreuve régionale individuelle.**

Nous invitons donc les fleurettistes et sabreurs vétérans de la région à se rendre sur les épreuves nationales organisées sur le territoire Hauts-de-France pour avoir l'occasion de se confronter lors d'un événement de plus grande ampleur.

CN Vétérans Fleuret et Sabre :

- Compiègne le 12 et 13 décembre 2026 / Faches-Thumesnil : 06 et 07 février 2027

- Sélection individuelle aux Championnats de France :

MODE SÉLECTION pour **les quotas régionaux**

EPEE HOMME V1, V2, V3 - 84 tireurs :

- Quota national : Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections,
- **Quota régional** : 32 places réparties par **quota régional** + 20 quotas (1 place par région / 3 en Île-de-France) - 60 % du quota pris au national de la place 33 à 64 du classement national

SABRE HOMME & DAME, FLEURET HOMME & DAME, EPEE DAME, EPEE HOMME V4 : Sans quotas.

Règle de répartition Ligue Régionale HdF	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
60% sélectionnés via le classement national	0	1	1	2	2	3	4	4	5	5	6	7	7	8	8	9
Le 1 ^{er} régional (puis en descendant au suivant si déjà sélectionné via FFE)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
40% sélectionnés via le classement régional	0	0	1	1	2	2	2	3	3	4	4	4	5	5	6	6

- Sélection au Championnat de France par équipe :
Les championnats de France **Fleuret Homme & Dame / Sabre Homme & Dame / Epée Dame « grands vétérans »** sont ouverts aux équipes de clubs ou EIC sans quotas.

Pour les autres armes, mode de sélection pour les **quotas régionaux** des Championnats de France par équipe.

Si un tireur participe à la sélection (*titulaire ou remplaçant*) d'une équipe au championnat de France via l'épreuve nationale et qu'il est également engagé dans une équipe lors du championnat régional, alors cette équipe ne sera pas sélectionnable au titre du quota régional, quel que soit son classement au championnat régional.

EPEE HOMME N3 vétérans et grands vétérans : Pour pouvoir prétendre participer au titre de leur classement de la ½ finales des championnats de France, les équipes doivent compter dans leurs effectifs au moins 2 tireurs ayant participé à cette épreuve.

13 équipes réparties par quota régional + (1 équipe par ligue / 3 en Île-de-France), attribuée(s) via les **Championnats régionaux HdF par équipe**

EPEE DAME N3 - vétérans : Pour pouvoir prétendre participer au titre de leur classement de la ½ finales des championnats de France, les équipes doivent compter dans leurs effectifs au moins 2 tireuses ayant participé à cette épreuve.

- Les équipes classées de la 9^{ème} à la dernière place du classement de la ½ finales des championnats de France,
- **1 équipe par région** attribuée via les **Championnats régionaux HdF par équipe**

ARTICLE 9. ÉQUIPE INTERCLUBS (EIC) du RS FFE

Les clubs souhaitant créer l'EIC remplissent le formulaire de demande et l'adressent à leur ligue régionale pour validation.

Les EIC peuvent être créés tout au long de la saison à condition que les clubs demandeurs n'aient pas engagé d'équipe dans l'arme et la catégorie au préalable.

SABRE LASER

Catégorie : à partir de M17

3 Épreuves individuelles :

Poule	Match de classement	Cibles autorisées	Arène	Mise en garde	Type de lame	Taille de lame
15 points (3')	15 points (3')	Toutes	8 mètres de diamètre	6 mètres (3 mètres du centre du cercle)	2 mm	32 pouces

1

table de marque avec scoreur par arène / 3 arènes / 1 DT

Formule :

- 1 tour de poule (Constitution d'une ou plusieurs poule(s) aléatoire(s), **avec décalage par club**)
- Classement à l'issue de la poule
- TED
- Droit d'engagement : **12 € en individuel**
- Arbitrage et Niveau Requis : Arbitre Régional SL
- Niveau des combattants : Grade consulaire

Contrôle matériel : Equipement obligatoire

- Masque Escrime 350N en bon état (treillis ne présentant pas de détérioration, bavette non décousue, etc.)
- Couvre masque d'escrime ou protège masque arrière
- T-shirt à manche longue (recommandé)
- Pantalon long
- Veste d'arts martiaux type keikogi, ou cosplay*
- Epaulière de hockey
- Gants de protection de type AMHE coqués aux phalanges et protégés sur l'interstice entre l'index et le pouce, ou de type Hockey
- Protège coudes et genoux coqués de type Roller
- Bustier coqué obligatoire pour les filles
- Coquille anatomique obligatoire (hommes et dame)
- Protège-tibias
- Chaussures hautes (recommandé)
- Gorgerin (recommandé)
- Protection souple pour chacun des avant-bras (facultatif)
- Les tenues de Cosplay sont autorisées dès lors qu'elles permettent le port des protections homologuées. Elles ne doivent pas comporter de parties rigides contendantes. Les capes sont interdites. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une tenue qui leur semble dangereuse pour le pratiquant lui-même ou ses adversaires.

CHAMPIONNAT DE FRANCE - Ouvert aux licenciés FFE ; nationalité française

Méthode de sélection 2027- M17 :: Via le classement régional constitués des 3 épreuves régionales OPEN :

- Epreuve 1 – 11 octobre 2026
- Epreuve 2 – 10 janvier 2027
- Epreuve 3 – 20 et 21 mars 2027

Méthode de sélection 2027 - Senior :: Via le classement régional constitués des 3 épreuves régionales OPEN :

- Epreuve 1 – 11 octobre 2026
- Epreuve 2 – 10 janvier 2027
- Epreuve 3 – 20 et 21 mars 2027

Grille de points utilisée pour le classement régional : Se reporter à la page 10

ESCRIME ARTISTIQUE

Catégorie M20 - Sénior - Vétérane

- **Championnat Régional (NON OPEN) – 1 épreuve** : Solo, Duel, Bataille et Ensemble aux 3 types. Selon le règlement national.

RESPECT DU REGLEMENT NATIONAL D'ESCRIME ARTISTIQUE :

- Droit d'engagement en compétition :
- 12 € pour un « Solo »
- 24 € pour un « Duo »
- 40 € pour une « Bataille » ou un « Ensemble »

- Arbitrage et Niveau Requis :

Juges régionaux actifs et en formation.

CHAMPIONNAT DE FRANCE - Ouvert aux licenciés FFE ; nationalité française

MODE DE SÉLECTION :

Les quotas seront attribués via le **championnat régional** (*date à définir*)

- **3 regroupements régionaux** :

OBJECTIFS : Offre de pratique commune, échange et harmonisation de la pratique, perfectionnement aux 3 types (épée de cours, rapière, épée médiévale...), cohésion entre les clubs.

- Droit d'engagement en regroupement : **20 € par personne**